



COMMISSION EXECUTIVE des 14 et 15 septembre 2006 Relevé de décisions

La commission exécutive est affectée par la disparition brutale en août, d'un de ses membres, Alain Richard, et adresse toutes ses condoléances et tout son soutien à ses proches.

RST et ingénierie publique :

La participation active de plus de 120 ingénieurs des TPE, représentant tous les services du RST, à l'Assemblée Générale extraordinaire des sections du RST le 31 août 2006 à Lyon, démontre la mobilisation déterminée des ingénieurs des TPE en faveur du RST, ses agents, ses services, ses moyens d'intervention, ses compétences, ses missions.

La commission exécutive prend acte de l'audience obtenue le 20 juillet 2006 par le secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière auprès du Ministre et des engagements qui ont été pris, ainsi que de ceux avec la DRAST les 24 août 2006 et 11 septembre 2006 et avec la DGUHC le 8 septembre 2006.

Elle exige du ministre une suite à ce début de concertation pour aboutir à un projet :

- concrétisant une **véritable ambition pour le RST, colonne vertébrale du ministère de l'Équipement, ministère technique**, ambition fondée sur les besoins de l'ensemble de la collectivité publique
- et organisant la **traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique de partenariat** intégrant la capacité d'expertise offerte par le RST, et placée sous le pilotage unique d'un véritable SGPA.

La commission exécutive exige que le RST dispose des moyens et effectifs nécessaires pour soutenir techniquement les services déconcentrés du MTETM dans leurs évolutions en cours et plus largement pour répondre aux besoins et attentes de la collectivité publique.

La commission exécutive renouvelle son mandat à la cellule de crise pour décider et mettre en oeuvre toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires.

ENTPE :

Pour le nouveau statut de l'école

La commission exécutive se félicite de l'arbitrage gouvernemental favorable rendu sur le projet de décret érigeant l'ENTPE en Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel et de sa transmission au Conseil d'Etat suite au CTPM du 18 juillet 2006.

Elle exprime à nouveau ses exigences quant à l'aboutissement de la publication de ce décret dans les meilleurs délais, pour une **mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2007**, comme le ministre s'y est engagé le 2 juin 2006 à l'ENTPE.

La commission exécutive exige que la composition des différents conseils fasse toute leur place à tous les employeurs actuels et futurs des ingénieurs des TPE.

Elle exige de la tutelle qu'elle donne à l'ENTPE tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre du changement statutaire, notamment la constitution d'une **équipe projet dédiée** à cet objectif et rattachée à la direction de l'école.

Pour l'ouverture de l'ENTPE à la FPT

La commission exécutive prend acte de la constitution d'un groupe de travail entre le ministère et le CNFPT au sujet des écoles et des formations et exige l'aboutissement immédiat du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT, comme indiqué par le ministre de l'Équipement aux journées du RST en septembre 2005, première étape avant la nomination du CNFPT au sein du conseil d'administration.

Elle attend du Ministre qu'il respecte la parole donnée en 2005 et confirmée le 2 juin 2006, en mettant en œuvre sans délai les orientations et partenariats prévus par le projet de convention.

La volonté exprimée conjointement déjà en 2005 par le ministre de l'Équipement et celui délégué aux collectivités locales, de créer à l'ENTPE une filière de formation commune pour les ingénieurs susceptibles d'intervenir pour l'État et les collectivités territoriales, doit se concrétiser en 2006.

Habilitation par la CTI

La commission exécutive se félicite de l'avis favorable de la Commission du Titre d'Ingénieur prolongeant d'un an l'actuelle habilitation de l'ENTPE à délivrer le titre d'ingénieur et demande à l'ENTPE de tout mettre en œuvre pour l'obtenir à nouveau jusqu'en 2008 de façon à pouvoir se réinscrire dans le rythme d'un renouvellement tous les 6 ans.

Sur l'ENTPE en général

La commission exécutive avertit solennellement que les ingénieurs des TPE sont très attentifs au suivi des dossiers stratégiques pour l'avenir de l'ENTPE, et au respect par le MTETM des délais pour leur traduction concrète au second semestre 2006. Ils réagiront fortement à toute atteinte à la qualité et au potentiel de l'enseignement de l'école et au titre d'ingénieur de l'ENTPE.

Elle mandate le bureau national et les représentants du SNITPECT au conseil de perfectionnement, pour intervenir sur ce point avec force et détermination auprès du Ministre et de la direction de l'ENTPE et mettre en œuvre le cas échéant **toutes les actions nécessaires pour aboutir.**

Statut du corps des ITPE

Sur la mise en œuvre du statut 2005

La commission exécutive prend acte de la publication au JO du décret du 10 août 2006 fixant la NBI des ICTPE mais dénonce vigoureusement le retard accumulé dans la mise en œuvre de l'ensemble des dernières dispositions réglementaires liées au statut du 30 mai 2005.

Elle exige l'implication du MTETM auprès de tous les autres ministères employeurs pour la signature et la parution immédiate des arrêtés définissant le contingentement et les **types d'emplois** éligibles à ICTPE 2G et 1G.

Sur le statut modificatif 2006

La commission exécutive prend acte de l'avis favorable du CTPM du 11 mai 2006 sur le projet de décret statutaire améliorant les conditions d'application des articles 6, 10 et 21.

Elle exige qu'aboutissent enfin les reclassements de tous les ITPE concernés par l'article 36 du statut 2005, **immédiatement et rétroactivement à la date du 1^{er} juin 2005.**

Elle exige la mise en œuvre immédiate d'une mesure de gestion pour anticiper ces reclassements, sans attendre la publication du décret statutaire modificatif.

Une homologation statutaire à trois niveaux de grade

La commission exécutive fustige les conditions d'intégration prévues dans le décret du 30/12/05 encadrant les transferts d'agents en application de la loi du 13 août 2004, conditions inégalitaires vis-à-vis des ingénieurs territoriaux comme des autres ingénieurs des TPE détachés de droit commun.

Elle exige que l'homologation traduise une véritable parité entre FPE et FPT pour favoriser les mobilités entre et au sein des deux fonctions publiques.

Elle rappelle la volonté commune exprimée en 2005 par le ministre délégué aux collectivités locales et le ministre de l'Équipement d'aboutir avant la mise en œuvre effective des transferts, à deux cadres statutaires à 3 niveaux de grades homologues pour les ingénieurs des TPE et les ingénieurs territoriaux, volonté en phase avec nos revendications d'un statut inter-fonctions publiques.

Elle rappelle que la signature d'un nouveau décret statutaire à 3 niveaux de grades pour le corps des ITPE doit intervenir dès 2007. Ce statut devra reprendre l'ensemble des revendications portées par le SNITPECT pour le corps des ITPE.

La commission exécutive appelle **tous les ingénieurs des TPE à se tenir prêts à agir rapidement avec les ingénieurs territoriaux** pour obtenir ces avancées statutaires. Des contacts sont en cours entre les bureaux régionaux du SNITPECT et de l'AITF afin de mettre en œuvre un programme d'actions locales (contacts presse, élus, préfets,...) et des réunions régionales communes.

Elle exige que **les ministres tiennent enfin leurs engagements.**

Gestion du corps

Une réflexion sur la gestion à poursuivre

La commission exécutive se félicite de la poursuite de la concertation, engagée par l'administration depuis mars 2006, afin d'encadrer la charte de gestion par un document d'orientation plus général sur le positionnement et les évolutions prévisibles du corps des ITPE.

Elle exige la concrétisation des engagements pris par la DGPA en juin et juillet 2006 : ouverture de la concertation pour la transformation du Séniorat et pour l'évolution du fonctionnement des comités de domaines.

Elle exige la mise en place au MEDD, de manière analogue à ce qui existe au MINEFI, un inspecteur général spécialisé « environnement » afin d'améliorer la connaissance et la défense des métiers exercés en administration centrale et dans les services déconcentrés du MEDD (notamment en terme de formation initiale et continue) et afin de garantir une égalité de traitement des ITPE en poste dans ces services (GPEEC, harmonisation des propositions de promotion etc.). Elle exige du MTETM qu'il s'engage à l'aboutissement.

Promotions dans le corps au titre de 2007

La commission exécutive exige que les flux de promotions dans le corps au titre de 2007 (IDTPE deuxième niveau de fonctions, ICTPE 2G et 1G, IRGS et ICRGS, Principalat court, Principalat, Principalat long) atteignent ceux des promotions 2006 avec une augmentation significative pour le principalat long.

La commission exécutive rappelle que l'administration doit œuvrer en interministériel pour augmenter le taux promus / promouvables afin de pouvoir pleinement mettre en œuvre la charte de gestion du corps et généraliser au plus tôt un véritable principalat long de fin de carrière.

Gestion des mobilités liées aux évolutions du ministère de l'Équipement

La commission exécutive dénonce la cacophonie sur l'organisation des transferts avec des calendriers incohérents sur le territoire d'une même DIR. Elle s'inquiète donc des conséquences sur la qualité du service, en particulier de la viabilité hivernale 2006-2007. Elle exprime ses plus vives inquiétudes pour la responsabilité individuelle que les agents de l'Etat seront contraints d'assumer dans cette période transitoire alors même que l'organisation de ces responsabilités n'est pas lisible.

Elle dénonce les circulaires de la DGPA de l'été 2006, qui reconnaissent l'absence de garanties pour les agents transférés, sur les plans statutaire, indemnitaire et en gestion, en particulier gestion du détachement sans limitation de durée. Il est scandaleux que les agents supportent les conséquences financières, matérielles et morales de la mise en œuvre de la loi de décentralisation.

Elle condamne les discours rassurants mais délibérément mensongers tenus jusqu'alors par le ministre et son administration.

Elle appelle toutes les sections à la plus grande vigilance dans le cadre des suites du pré-positionnement et des affectations qui seront officialisées à l'issue de la CAP d'octobre et à faire remonter à la permanence et/ou à un élu à la CAP tous les problèmes et difficultés rencontrés. Le faible nombre de recours sur pré-positionnements ne doit pas être utilisé pour masquer l'ampleur des mécontentements et difficultés engendrés.

Réforme de l'Etat

Dans le contexte actuel où le seul objectif est visiblement la réduction des moyens et des effectifs, la commission exécutive dénonce **l'absence de projet d'avenir pour le MTETM**, l'absence de sens dans une période qui nécessite pourtant une stratégie lisible pour le service public de l'Équipement, et **l'absence de pilotage du ministère**, tant en matière de stratégie du RST que d'ouverture aux collectivités locales (RST, Ecoles, formation).

Elle en appelle à nouveau au Ministre pour qu'il s'exprime enfin sur une véritable ambition pour son ministère et qu'il agisse pour la mettre en œuvre.

La commission exécutive condamne la décision du gouvernement de fusionner DRIRE et DIREN, sans concertation préalable, prise dans la précipitation et alors que les expérimentations de rapprochements entre ces services dans 5 régions ne permettent pas de conclure sur une plus-value pour le service public. Il s'agit, une fois de plus, d'une réforme de l'Etat purement comptable visant à supprimer des services publics, des effectifs et des moyens à l'intervention de l'Etat.

La commission exécutive et les ingénieurs des TPE affirment leur solidarité et leur soutien aux ingénieurs de l'Industrie et des Mines en grève le 21 septembre 2006 à l'appel du SNIIM contre ces fusions.

La commission exécutive s'inquiète du flou entretenu autour des projets de fusion DDE - DDAF et du projet de réorganisation des services de l'Etat dans le département du Lot, devant intervenir au 1^{er} janvier 2007. Elle s'interroge sur le suivi mis en place au MTETM sur ces expérimentations et exige une concertation nationale.

LOLF : un programme regroupant tous les agents et piloté par un SGPA

La commission exécutive condamne les conséquences de l'application de la LOLF au MTETM ayant conduit à l'impossibilité de pourvoir des postes pourtant nécessaires pour le service public, lors des CAP du 2 février et du 6 juin 2006, notamment au sein du RST et dans les domaines de l'ingénierie publique et de la sécurité routière.

Elle sera vigilante, avec la FEETS-FO, pour que le PLF 2007 du MTETM n'entraîne pas de diminution des effectifs des services du ministère après décentralisation. Elle attend donc du Ministre qu'il défende fermement les effectifs et le service public de l'Equipement pour répondre à un projet stratégique ambitieux pour le ministère.

La commission exécutive dénonce le transfert de pouvoir de la gestion des effectifs, de l'administration centrale vers les DRE, mis en œuvre sous le prétexte de la LOLF.

Elle s'insurge contre l'utilisation scandaleuse du prétexte de la LOLF par quelques chefs de services pour justifier la non-proposition d'ITPE en vue du tableau d'avancement 2007, en particulier pour le principalat long.

Elle exige qu'il soit mis fin à la cacophonie actuelle entre les directions de programmes, voire à l'intérieur même de celles-ci, par la mise en place d'un véritable pilotage unique par un SGPA regroupant SG et DGPA.

La commission exécutive revendique l'affectation définitive **de tous les agents, y compris d'administration centrale**, du ministère de l'Equipement sur un programme unique « support/soutien/stratégie » piloté par le SGPA. Seul cet arbitrage permettra d'éviter que la logique constatée d'indépendance et de déconnexion de chaque DAC n'aboutisse au démembrement sectoriel du ministère et à l'appauvrissement de ces fonctions par leur isolement.

ISS

La commission exécutive exige la publication immédiate du **décret relatif à l'Indemnité Spécifique de Service** afin de mettre en application la réforme des coefficients de grade pour le corps des ITPE qui s'applique à l'ISS 2005 versée en 2006.

Elle rappelle le devoir de la DGPA d'appeler tous les employeurs d'ingénieurs des TPE, à l'État ou dans les collectivités, à traduire cette réforme dans leurs services.

Elle exige le rétablissement **de la concertation locale par corps à l'échelle de chaque service** dès l'année 2006.

Elle rejette les dispositions de la circulaire du 2 août 2006 généralisant l'expérimentation, pourtant jugée non concluante par l'administration en 2005, de l'harmonisation des coefficients individuels au niveau régional.

La commission exécutive exige que la DGPA respecte son engagement du 22 juin 2006 d'ouvrir une véritable concertation sur tous les sujets du dossier ISS.

Elle invite **tous les ingénieurs des TPE à agir** pour que les échéances et calendrier promis soient respectés. En particulier, elle décide de la mise en œuvre d'une action au niveau de chaque bureau régional afin de réclamer la concertation locale à tous les niveaux (Chefs de Service, MIGT).

Vie du syndicat

La commission exécutive élit à l'unanimité Laurence Matringe au poste de déléguée fonctionnelle « environnement » et Soraya Oquab au poste de déléguée fonctionnelle « MINEFI ».

Elle décide la création immédiate de sections spécifiques du SNITPECT au sein de chaque direction interdépartementale des routes.

Elle a pris connaissance des candidatures aux élections des délégués nationaux.

Groupes de Travail pour le Congrès 2006

La commission exécutive a amendé et approuvé les rapports qui seront présentés **au Congrès des 7 et 8 décembre 2006**.